



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 décembre 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mme : Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Ont donné pouvoir : **Antonio DA COSTA à Benoît COQUILLARD, Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON**

Absentes : **Martine GERBER, Marion LIPAROTTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

Benoît COQUILLARD a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h32.

OBJET : AUTORISATION A Mr LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Monsieur le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise, Monsieur le Maire, à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du BP Commune 2025,

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

Chapitre 20 :	2 625 €
Chapitre 21 :	42 259.98 €
Chapitre 23 :	29 217.90 €

La délibération 2024-31 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux et au Trésor Public.

Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 13/12/2024
Le Maire

